

DECISION DU MAIRE

Signature d'une convention avec l'association Lesrouesdart dans le cadre de l'animation Vacances au musée du 20 au 24 février 2023

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER,
Vu l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,
Vu l'article R. 2122-3 du Code de la Commande publique,
Vu l'article L.2122-22 du Code des collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°101 en date du 14 décembre 2022, portant délégation au Maire, notamment en matière de marchés publics,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième Maire-adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

Considérant que le musée doit répondre aux exigences des musées de France : être un acteur au service du développement des publics et de la démocratisation culturelle ; Dans ce cadre, la Municipalité fait appel à des intervenants qualifiés dans le domaine culturel afin qu'ils puissent proposer et mener des ateliers de pratique artistique.

DECIDE de signer une convention avec l'association Lesrouesdarts, domiciliée au 581 rue de Pont-Audemer – 27310 Bourg-Achard, pour l'animation d'ateliers de pratique artistiques au musée Alfred-Canel, dans le cadre de la programmation « Les vacances au musée », du 20 au 24 février 2023. Les ateliers s'inscrivent dans les animations de médiation proposées autour du festival sur la Grèce.

Pour la somme de 300 € (trois-cents euros), comprenant la préparation et l'intervention artistique.

Non assujetti à la T.V.A.

Fait à Pont-Audemer, le 18 janvier 2023

Publié le 25/01/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230118-22-AU
Date de télétransmission : 25/01/2023
Date de réception préfecture : 25/01/2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine

